

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 2 juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2025

Date de publication

sur le site internet de la
ville

9 juillet 2025

Date de signature,

9 juillet 2025

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, Mme Céline CIVES à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à M. André RIC, Mme Brigitte MALOT à M. Eric BLONDEL.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-048

Convention de partenariat avec La Maison de l'Architecture de Normandie

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du dispositif « Jumelage » porté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie dans le domaine de l'architecture, la commune de Rives-en-Seine est sollicitée pour s'engager dans un projet pédagogique intitulé « Rives en Seine – Habiter la Vallée », porté par la Maison de l'Architecture de Normandie.

Cette action s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation des élèves de l'école Jacques Prévert à l'architecture, à l'urbanisme et au territoire local, en lien avec l'environnement immédiat de l'école. Ils sont invités à observer, interroger et interpréter les éléments du paysage qui les entourent. Ils travaillent à mettre en mots et en images ce qu'ils perçoivent, comprennent et ressentent de leur environnement. Ce travail aboutira à la réalisation d'une gazette, une production collective restituant leur vison du territoire.

Cette gazette a été distribuée aux élèves et présentée lors d'un temps de restitution publique du projet qui s'est tenu à l'école, en présence des partenaires, le 1^{er} juillet 2025 à 11 heures.

Ce partenariat s'accompagnera de l'accueil d'artistes en résidence, de la mobilisation d'acteurs culturels régionaux et d'actions de médiation innovante visant à encourager la participation, la créativité, la fréquentation des lieux de création et à enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la Maison de l'Architecture de Normandie et de contribuer au projet à hauteur de 3 000 euros sachant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif « Jumelage » de la DRAC Normandie,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 26 septembre 2024,

Considérant l'intérêt éducatif et culturel de ce projet de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme auprès des élèves de la commune,

Considérant que ce projet bénéficie également du soutien de la DRAC Normandie et s'inscrit dans un dispositif d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire,

Considérant que les crédits nécessaires à cette action sont inscrits au budget communal,

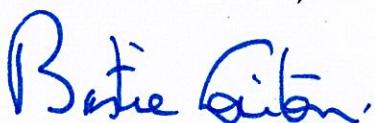
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser, ou l'adjoint compétent :

- A approuver la convention de partenariat entre la commune de Rives-en-Seine et la maison de l'Architecture de Normandie (MaN) relative à la mise en œuvre du projet « Rives-en-Seine, Habiter la vallée ».
- A signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
- De verser à la MaN une subvention de 3000 euros dans le cadre de ce partenariat.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET